

que de la digestion buccale. Ici, cependant, comme nous l'avons déjà dit, la *bouche* n'intervient point par ses organes propres; elle n'est que le théâtre du phénomène et ne joue qu'un rôle passif dont nous n'avons pas à parler dans cet article (v. Digestion). On voit que le rôle propre de la *bouche*, dans la fonction qui nous occupe, est, en quelque sorte, de préparer l'aliment aux modifications chimiques qui constituent l'acte digestif. La *bouche* est véritablement le vestibule de l'appareil de la digestion; tant que les aliments n'ont pas franchi l'orifice postérieur de la cavité buccale, ils restent subordonnés à l'empire de la volonté, et peuvent être rejetés; mais dès qu'ils ont franchi l'isthme du gosier, ils échappent à la volonté et tombent, pour ainsi dire, du domaine de la vie animale dans celui de la vie végétative.

40 *Gustation*. Nous dirons de la gustation ce que nous avons dit de la digestion salivaire: la *bouche* n'est que le théâtre passif où s'accomplit cette fonction. Les nerfs de sensation spéciale, dont les extrémités se répandent à la surface de la langue et s'épanouissent dans les papilles gustatives de cet organe, en sont les agents véritables. V. GUSTATION.

50 *Prononciation ou articulation de la parole*. Le rôle physiologique de la *bouche*, considérée comme partie intégrante de l'appareil vocal, est extrêmement complexe. La *bouche* complète le tuyau aérien, de même qu'elle complète le tube digestif. Elle sert d'abord comme organe de renforcement de la voix, et contribue ainsi à la phonation. Dans l'action du rire, de vocaliser, de siffler, de jouer d'un instrument à vent, les parties mobiles de l'appareil buccal interviennent plus directement encore; mais c'est surtout dans l'articulation des sons que le rôle physiologique de ces différents organes prend une importance prépondérante. L'appareil vocal de l'homme comprend à la fois la *bouche*, la cavité des fosses nasales, le pharynx, le larynx et tout le tuyau aérien. La *bouche* n'est ainsi qu'une portion de l'appareil, mais elle est spécialement, sinon exclusivement, l'instrument producteur de la voix articulée. En effet, la moindre altération dans les parties de la *bouche*, non-seulement change le timbre de la voix, mais encore compromet l'articulation de la parole. On remarquera de plus que l'homme peut articuler, c'est-à-dire produire les mouvements nécessaires à la formation de la parole, sans qu'il y ait émission de voix. C'est ce qui arrive quand on parle à voix basse; c'est ce qui arrive lorsque les individus qui ont subi l'opération de la trachéotomie, ou dont la trachée-artère est coupée, veulent prendre la parole: ils articulent et parlent sans émettre le son. Cependant ces cas ne sont qu'exceptionnels; ce ne sont pas là les conditions normales de la production de la parole. Pour que la parole soit articulée, il faut toute une série de modifications dans les parties fixes et mobiles du tuyau vocal; seulement, nous ne nous appliquons ici qu'à déterminer la part d'action qui revient à l'appareil buccal.

Les signes sonores, qui servent à l'homme comme moyens de communication avec ses semblables, se composent de voyelles et de consonnes. L'association des voyelles et des consonnes donne naissance aux syllabes, et la succession des syllabes constitue la parole. Pour la production des voyelles, l'intervention du larynx est, avant tout, nécessaire; mais il faut encore qu'il se produise des modifications dans la longueur du tuyau vocal, et c'est ici qu'intervient le jeu de la langue, des joues et des lèvres. Dans l'articulation des consonnes, l'action de la *bouche* n'est plus accessoire; elle est prépondérante. En voici quelques exemples: *s* se produit avec la langue appliquée en avant contre le palais, les dents rapprochées; *ch* se produit avec la langue appliquée contre la partie moyenne du palais, les dents rapprochées; *f* se produit les dents supérieures étant presque appliquées sur la lèvre inférieure; le *th* anglais se produit lorsque la pointe de la langue s'applique sur l'arcade dentaire supérieure; *r* est déterminé par les vibrations du voile du palais. Mais il est nécessaire d'employer une certaine intonation de voix, et de mettre en jeu le larynx, pour que *s* devienne *v*; pour que *ch* deviennent *j*, pour que *f* devienne *v*; d'où vient que lorsqu'on parle à voix basse, il y a impossibilité presque complète de prononcer *s*, *j* et *v*, et que ces consonnes redevennent *s*, *ch*, *f*. L'articulation des trois consonnes *p*, *b*, *m* est produite par l'occlusion des lèvres, suivie de l'ouverture subite du tuyau vocal, au moment de la production du son; elles ne peuvent se produire indépendamment d'une voyelle qui les accompagne, c'est-à-dire indépendamment du jeu laryngien. *D* et *t* se produisent en détachant vivement la pointe de la langue appliquée contre l'arcade dentaire supérieure, au niveau du collet des dents; *l* demande le même mécanisme, mais la langue se place sur la voûte palatine, plus en arrière; *n* se produit de la même façon, avec une résonance nasale; l'articulation de *k*, *g*, *q*, *gn* est produite par le détachement de la langue appliquée d'abord contre le palais par sa partie moyenne; l'articulation de la lettre *x* résulte de la combinaison des deux lettres *g* et *qs*, etc., etc.

60 *Expression*. Il est impossible de refuser à la *bouche* une part d'action dans les phénomènes de l'expression de la physiologie. Les mouvements de dilatation et de resserrement

de l'ouverture buccale antérieure contribuent, en effet, à donner à la physiologie les expressions les plus caractéristiques. Les muscles dilateurs expriment le sourire, la gaieté, la surprise, l'admiration, en un mot, toutes les émotions douces et expansives, tandis que le muscle constricteur des lèvres, l'orbiculaire, ou l'action combinée de ce muscle et de quelques dilateurs, produisent les expressions fort différentes de l'effroi, de la haine, de l'envie, de la colère, en un mot de toutes les passions concentrées ou répulsives. Les commissures des lèvres, plus riches en fibres musculaires, sont aussi la partie la plus mobile et la plus expressive de la *bouche*; c'est sur elles que viennent se peindre le dépit, la jalousie, le dédain, l'ironie, etc.

— Méd. Si l'on réfléchit que la *bouche* est un organe complexe, renfermant plusieurs organes de formes et de fonctions différentes, et composés eux-mêmes de tissus hétérogènes; si l'on remarque que cette cavité, véritable vestibule de l'appareil respiratoire et digestif, reçoit la première impression de l'air respiré et des aliments ingérés, et conséquemment, des miasmes délétères et des aliments accidentellement toxiques, on ne sera pas étonné du grand nombre de maladies dont l'appareil buccal peut être le siège. En outre des affections traumatiques qui peuvent attaquer indistinctement toutes sortes de tissus, telles que plaies, contusions, brûlures, etc., et qui n'ont ainsi rien qui soit spécial à la région qui nous occupe, la *bouche* peut présenter plusieurs affections particulières, ou tout au moins capables de revêtir des caractères spéciaux dépendant de leur siège. Nous nous bornerons à l'énumération succincte de ces maladies, réservant les détails que comporte leur histoire pour les articles spécialement consacrés, soit à la description de ces affections, soit à la description des divers organes dont l'ensemble compose l'appareil buccal.

Les lèvres peuvent être spécialement le siège d'ulcérations de diverse nature, *aphtheuses*, *syphilitiques*, etc. On y observe souvent une éruption vésiculeuse, l'*herpès labialis*, qui apparaît comme phénomène critique dans le cours de plusieurs maladies; le *bec-de-lièvre*, ou fissure labiale, est une difformité congénitale, qui consiste dans la division plus ou moins profonde de la lèvre supérieure; très-rarement de l'inférieure; la *tumescence*, l'*hypertrophie* se présentent encore comme affections spéciales des lèvres; mais le *cancer* de la lèvre inférieure, si commun chez l'homme, est spécialement à noter.

L'ouverture buccale antérieure peut être également le siège d'une *atresie* ou rétrécissement plus ou moins complet à la suite de brûlures, d'affections strumeuses, etc.; plus rarement, il y a *occlusion* complète et congénitale de la *bouche*.

Les gencives sont très-fréquemment le siège de petits *phlegmons* dentaires; les *neuralgies* dentaires s'irradient dans leur tissu; enfin, les *ulcérations scorbutiques* s'y développent exclusivement.

Les parois de la *bouche* et la muqueuse buccale, dans toute son étendue, sont fréquemment affectées d'inflammations, généralisées le plus ordinairement à toute la cavité buccale, et qui, pour cette raison, prennent le nom de *stomatites*. Les stomatites sont de natures très-diverses, et les pathologistes distinguent principalement: la stomatite *érythémateuse* ou simple, qui est l'inflammation franche de la muqueuse; la stomatite *mercurielle*, qui est un symptôme de l'intoxication par le mercure; la stomatite *pseudo-membraneuse*, *couenneuse* ou *diphthérique*; la stomatite *crèmeuse* ou muguet; la stomatite *folliculaire*, caractérisée par les aphtes; enfin, la stomatite *gangréneuse* ou gangrène de la *bouche*, affection terrible, et qui n'est pas rare chez les enfants.

La langue est exclusivement le siège de nombreuses affections pathologiques, au nombre desquelles nous mentionnerons: les *anomalies* ou *difformités*, dont la plus commune est la *brévité du frein* ou *tilet*; les *adhérences* ou *ankyloglosses*; l'*hypertrophie* et la *proci-dence*; l'*engorgement inflammatoire circonscrit*; enfin, les *kystes* et le *cancer*. Autour du frein de la langue, on observe très-communément la *grenouillette*, inflammation des glandes sublinguales. Nous citerons en dernier lieu la *perforation* et la *fissure congénitale de la voûte palatine*, les *vices de conformation* et la *division congénitale du palais*, les *difformités* et l'*engorgement de la luette*, l'*amygdalite* et les *engorgements chroniques des glandes amygdales*.

Les maladies dont nous venons de parler ne sont pas les seuls éléments pathologiques que le médecin ait à considérer. L'état de la *bouche* fournit au praticien les caractères sémiologiques les plus importants dans une grande quantité de maladies. La *bouche*, en effet, et spécialement la langue, reflètent, pour ainsi dire, l'état de la muqueuse digestive, et ces organes sont même diversement impressionnés dans différents états pathologiques. Une *bouche* fraîche, des dents belles et blanches, des lèvres d'un rouge vermeil, des gencives fermes et uniformément découpées, une haleine pure et l'intégrité du jeu fonctionnel des diverses parties de l'appareil buccal, sont les signes les plus certains d'un bon état des voies digestives, d'une santé florissante et d'une bonne constitution. De là

l'importance que le médecin attache à ces caractères, lorsqu'il est chargé du choix d'une nourriture par exemple. Au contraire, une haleine fétide, des enduits fuligineux ou calcaires sur les dents, la décoloration de la muqueuse buccale, les aberrations dans la sensation gustative, la présence d'enduits anormaux sur la surface de la langue, la coloration insolite de cet organe, son état de sécheresse, et d'autres caractères tirés de la nature des sécrétions intrabuccales, constituent des signes précieux de diagnostic dans une quantité de maladies.

II. — *EQUITATION ET ART VÉTÉRINAIRE*. Chez les animaux que l'on gouverne au moyen du mors, la *bouche* exige un examen détaillé sous le double point de vue de formes extérieures et de l'art de l'éuyer et du cocher. Les lèvres en sont la partie la plus intéressante; elles ont une très-grande mobilité, et donnent à la physiologie les expressions les plus diverses. Leur beauté s'efface par l'effet du temps, et elles deviennent pendantes. Autrement les lèvres et leurs commissures jouaient un rôle assez important dans les livres d'équitation et dans la pratique des écuers. Il n'en est plus de même de nos jours. L'art a progressé, et l'on sait maintenant ajuster le mors à toutes les *bouches*.

Le palais se tuméfie quelquefois dans les jeunes chevaux, au point de déborder l'arcade formée par les incisives. Cette affection, que l'on désignait jadis sous le nom de *lampas* ou de *fièvre*, et que l'on traitait par la saignée locale, par le fer chaud ou par les masignouds, n'est plus considérée que comme un symptôme accompagnant ordinairement la protrusion des dents.

La langue est dite *serpentine* quand l'animal a l'habitude, pendant le travail, de la sortir et de la rentrer alternativement et sans fin. Ce défaut, ou plutôt ce tic, n'a d'autre inconvénient que d'être peu agréable à l'œil. On ne peut pas en dire autant de celui qui est désigné vulgairement sous le nom de *langue pendante*. Outre qu'il détermine des pertes de salive assez considérables, il est généralement l'indice de la faiblesse ou du peu de valeur de l'animal qui en est atteint. La langue peut avoir été coupée plus ou moins profondément dans son épaisseur, et par suite remplir plus difficilement ses utiles fonctions. Il est bon de s'assurer qu'elle est entière et en bon état. Du reste, il importe peu qu'elle soit mince ou épaisse, saillante ou déprimée; il est toujours facile d'en corriger les imperfections.

Les barres (v. ce mot) sont la partie véritablement essentielle de la *bouche* chez le cheval. Leurs qualités ou leurs défauts présentent plus d'importance que les défauts ou les qualités de la langue et des lèvres. Il faut observer toutefois que ni les uns ni les autres ne sont absolus; l'habileté, la maladresse du cavalier, du cocher ou du charretier, peuvent affaiblir, quelquefois même annihiler, les premières comme les seconds. En résumé, l'on peut dire qu'il n'y a de bonnes ou mauvaises *bouches* que celles qui sont ainsi façonnées par la main de l'homme (v. BRIDE et MORS); cependant on donne à la *bouche* différentes dénominations, suivant l'impression que produit le mors. On appelle *bonne bouche*, *belle bouche*, *bouche assurée*, celle qui reçoit du mors une impression modérée, suffisante pour maîtriser et diriger l'animal. La *bouche* est *tendre*, *sensible*, *fine*, *légère*, *loyale*, lorsque l'impression du mors ne peut s'exercer sur elle sans provoquer immédiatement l'effet attendu. Par *bouche fraîche*, *bouche en action*, on désigne celle qui se remplit d'écume lorsque l'animal est bridé. On dit alors qu'il *goûte* le mors. La *bouche fausse* et *égagée* est celle qui ne répond pas juste aux impressions du mors; et la *bouche dure* est celle qui présente peu de sensibilité.

III. — *HISTOIRE*. Sept offices, spécialement relatifs au service alimentaire du roi, formaient, sous l'ancienne monarchie, ce qu'on appelait la *bouche du roi*; c'étaient: 1^o l'échansonnerie *bouche*; 2^o la cuisine *bouche*; 3^o la paneterie *bouche*; 4^o l'échansonnerie du commun; 5^o la cuisine du commun; 6^o la paneterie du commun; 7^o la fruiterie. Tous étaient placés sous la juridiction du grand maître de la maison du roi.

Toutefois, ce luxe d'officiers de *bouche* date des rois de la troisième race; car, sous les mérovingiens et les carolingiens, les rois, hommes de guerre plus qu'hommes de plaisir, vivaient avec une simplicité que leurs successeurs ne songèrent guère à imiter. Charlemagne lui-même avait un intérieur des plus modestes, et les fruits de son jardin étaient les plus beaux ornements de sa table. Cependant, il avait un grand bottillier pour lui verser à boire; mais rien n'indique qu'il existât, outre les hauts dignitaires chargés du service de la table en même temps que des affaires de l'Etat, des officiers subalternes; et ce ne fut qu'à mesure qu'on vit le pouvoir royal s'affermir, que de nombreux officiers furent créés pour satisfaire l'ambition et la vanité de gens qui, de toutes parts, accouraient pour demander une place auprès de la personne du souverain; et plus l'emploi avait un caractère de domesticité accusé, plus il était sollicité, parce qu'il mettait celui qui l'occupait en communication directe avec le dispensateur des biens et des grâces. A la cour plénière tenue à Saumur, dit l'historien

Joinville, devant la table du roi, endroit si comte de Drevez, mangeait monseigneur li roy de Navarre, et je tranchois devant li. Devant li roy servoit du mangier le comte d'Artois, son frère; devant li roy tranchoit du couteil li bon comte Jehan de Soissons.

L'ordonnance de 1285, réglant l'état des commensaux de la *bouche du roi*, porte que le personnel de la cuisine se composait alors de cinq maîtres queux ou cuisiniers, quatre bas-teurs ou rôisseurs, quatre pages, deux souffleurs, quatre marmitons, deux sauciers, un poulailler, sept fruitiers et trois valets pour la chandelle. La *bouche* avait pris une telle extension sous Charles V, que, parmi les nombreuses cours et basses-cours de l'hôtel Saint-Paul, on remarquait la cour des cuisines, celles de la pâtisserie, des sauceries, des celliers, des colombiers, des gelinières, du four, du garde-manger, de la cave au vin des maisons du roi, de la bouillie, de l'hypocras, de la paneterie, etc.

Sous Louis XI, la *bouche du roi* était desservie par un très-petit personnel. A part les six ou sept grands officiers dont le titre se trouvait purement honorifique, il n'y avait que quelques serveurs chargés d'apprendre les mets, très-frugals d'ailleurs, que le roi ne se résignait à manger qu'après avoir pris grand soin de les faire éprouver. Il préférait aller sans façon s'asseoir à la table d'un bourgeois de sa bonne ville de Paris, et partager sa soupe. Mais la cour fastueuse de François I^{er} ramena toutes les superfluités du service: valets et courtisans trouvèrent à s'occuper au service de la table, et les contrôleurs, les gentilshommes servants, les écuers de *bouche* pullulèrent, non-seulement au Louvre, mais dans toutes les résidences royales, où les repas délicats et les collations étaient servis avec une grande profusion. Cette prodigalité décria sous les rois Charles IX et Henri III, qui supprimèrent un grand nombre de ces sinécures, dont un des inconvénients était de grever l'Etat de dépenses peu en rapport avec la situation précaire des finances. Ces rois n'ignorèrent, dit Brantôme, sur leurs maisons et mangeries beaucoup de retranchements; c'étoit par boutade qu'on y faisoit bonne chère, car le plus souvent, la marmite se renversait.

Sous Henri IV, maître Sully sut accorder la convenance de la *bouche du roi* avec la plus sage économie. Le Béarnais, qui désirait la poule au pot pour tous, préférait manger force ragouts à l'Arsenal, que faire grande chère chez lui; aussi donnait-il à son ministre 6,000 écus par an pour y venir dîner chaque fois que cela lui plairait. Donc, sous ce règne, le service de la *bouche du roi* fut fort négligé; Louis XIII, au pouvoir de Richelieu, ne songeait guère au cérémoniel: il avait bien d'autres soucis! mais lorsque le grand roi monta sur le trône, tout changea; le roi soleil éleva le cérémoniel de la table jusqu'à l'art, et ce fut l'âge d'or de la domesticité titrée. La seule nomenclature des innombrables charges qu'il créa équivalait à une statistique; un rincœur de gobelets avait des attributions définies, minutieusement détaillées, et le magnifique monarque n'eût consenti, pour aucun motif, à recevoir une assiette de celui qui était spécialement chargé de lui présenter la serviette. Le service de la *bouche*, comme tous ceux qui, de près ou de loin, tenaient à la personne royale, fonctionnèrent avec une régularité automatique, et, jusqu'à la fin de son long règne, Louis XIV fit scrupuleusement observer les quarante et un articles que comptait le règlement intérieur de sa maison.

Louis XV prit toutes choses dans l'état où elles se trouvaient; mais néanmoins il chercha plutôt à s'affranchir de la contrainte que lui avait imposée le cérémoniel de son prédécesseur, qu'à l'aggraver. La *bouche du roi*, sous Louis XVI, au moment de la Révolution, se composait ainsi: paneterie et échansonnerie: un chef ordinaire, dix chefs, deux chefs travailleurs; — cuisine *bouche*: un contrôleur, trois chefs, trois chefs travailleurs, un sommelier pour la table du grand maître. Une seconde division, dite du service intérieur, sous les ordres de M. Thierry de Ville-d'Avray, qui relevait directement du roi, comprenait un premier commis, un chef ordinaire d'office, sept aides, un garde-vaisselle, un linge, un contrôleur de *bouche*, un chef de *bouche*, sept aides de *bouche*, trois garçons, quatre laveurs et un vagemestre des équipages; — paneterie *bouche*: quatre chefs, quatre aides, deux somniers ordinaires et un lavandier; — échansonnerie *bouche*: deux chefs, quatre aides, deux somniers, quatre gobeurs du vin, quatre huissiers de salles; — cuisine *bouche*: deux écuers ordinaires, quatre écuers de quartier, quatre maîtres queux, quatre portagers, quatre hâteurs, quatre enfants de cuisine, deux galopins ordinaires, quatre officiers porteurs, un maître d'hôtel de la table ou premier maître d'hôtel, un garde-vaisselle ordinaire, quatre huissiers de quartier, deux somniers; — paneterie commun: huit chefs, huit aides, un sommier ordinaire, un lavandier; — échansonnerie commun: huit chefs, huit aides et deux somniers ordinaires; — cuisine commun: un écuier ordinaire, quatre écuers de quartier, quatre maîtres queux, quatre portagers, quatre hâteurs, quatre enfants de cuisine, deux galopins, deux officiers porteurs, quatre pâtisseries, quatre sergents, deux somniers ordinaires, un garde-vaisselle ordinaire, quatre huissiers de quartier, deux verduriers, deux lavandiers, un poëlier-quincailleur; — fruit-